



Programme de politique générale

A. INTRODUCTION

B. UNE ADMINISTRATION MODERNE ET DYNAMIQUE

UNE POLITIQUE BUDGETAIRE RESPONSABLE ET AMBITIEUSE

UN ACCUEIL EXEMPLAIRE DE LA POPULATION

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

GARANTIR LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE LA POPULATION

C. AMELIORER LE CADRE DE VIE EN FAVORISANT LA COHESION SOCIALE

DES ESPACES PUBLICS DE QUALITE VECTEUR DE COHESION SOCIALE

TOLERANCE ZERO SUR LA MALPROPRETE

LES ESPACES VERTS DE QUALITE ET ENTRETENUS

D. L'URBANISME OUTIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE COMMUNE

L'URBANISME ET LA RENOVATION URBAINE

AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE

FAIRE D'ANDERLECHT UNE COMMUNE ENERGETIQUEMENT EXEMPLAIRE

E. AMELIORER LA SECURITE ET LE SENTIMENT DE SECURITE

LA PREVENTION

LA POLICE

F. UNE ECONOMIE LOCALE DYNAMIQUE POUR DEVELOPPER L'EMPLOI COMMUNAL

L'EMPLOI

L'ECONOMIE

G. DEVELOPPER LE RESEAU D'ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE QUALITE, AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DEVELOPPER LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

H. UNE POLITIQUE DE MOBILITE ET DE STATIONNEMENT FAVORISANT LA MOBILITE DE TOUS LES USAGERS

LA MOBILITE POUR FAIRE BOUGER ANDERLECHT

LE STATIONNEMENT

I. INVESTIR DANS LA POLITIQUE DU LOGEMENT

J. UNE ACTION SOCIALE AMBITIEUSE ET PERFORMANTE

LA COHESION SOCIALE : UNE ACTION TRANSVERSALE

L'ACTION SOCIALE EFFICACE

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES AÎNES

K. DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES ACCESSIBLES A TOUS

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS

LE SPORT POUR TOUS

DEPLOYER ANDERLECHT COMME DESTINATION TOURISTIQUE

*** ***

A. INTRODUCTION

La commune est le lieu de la proximité par excellence qui agit le mieux sur le quotidien des habitants. C'est pourquoi le Collège a voulu élaborer un projet global qui intègre toutes les thématiques qui concerne les Anderlechtois. Tous les besoins seront analysés au regard du contexte des différents quartiers qui composent notre commune. Car le Collège est conscient que les problèmes d'un quartier ne sont pas identiques à ceux d'un autre quartier.

Anderlecht fait face à une augmentation sans précédent de sa population. Ce défi démographique se manifeste dans tous les domaines, pénurie de logements, manque de places dans les écoles, dans les crèches et dans les maisons de repos et de soins, etc.

Anderlecht est une commune où la diversité est de mise. Cette diversité est non seulement spatiale mais aussi culturelle et sociale. Notre projet politique vise donc la cohabitation harmonieuse et positive de ces différences et adopte comme principe la mixité sociale et fonctionnelle.

C'est pourquoi le Collège adopte comme philosophie de travail une volonté de gérer sérieusement et de manière cohérente les affaires communales.

B. UNE ADMINISTRATION MODERNE ET DYNAMIQUE

UNE POLITIQUE BUDGETAIRE RESPONSABLE ET AMBITIEUSE

L'établissement d'un budget communal est l'acte politique fondamental qui décrit l'action d'une majorité pour l'année à venir.

Grâce à une situation budgétaire à l'équilibre le nouveau Collège peut partir sur des bases assainies. Mais vu la situation de crise que nous traversons, la politique budgétaire sera placée sous le signe de la gestion la plus rigoureuse... dans l'intérêt des habitants.

La majorité s'engage à :

- Investir pour les Anderlechtois(es) sans alourdir la fiscalité des ménages.
- Activer tous les relais pour faire en sorte que les subsides régionaux, fédéraux, européens... bénéficient à la commune et à ses habitants
- Élargir les activités de la cellule « Projets subsidiés » afin de dénicher encore plus d'opportunités et faire en sorte que les procédures administratives liées à l'octroi de subventions soient scrupuleusement respectées.
- Utiliser les taxes comme outil dissuasif (immeubles à l'abandon, antennes GSM, aux établissements qui entraînent des nuisances pour le voisinage ou tout simplement aux incivilités quotidiennes liées à la propreté ou au stationnement gênant pour les piétons...)

UN ACCUEIL EXEMPLAIRE DE LA POPULATION

Le Collège veut un service public exemplaire qui facilite la vie des anderlechtois. Les citoyens doivent pouvoir bénéficier de services de qualité et que donc tous les services à la population prennent en compte les différents problèmes auxquels sont confrontés les habitants.

La majorité s'engage à :

- Améliorer le fonctionnement des services communaux en rationalisant les services offerts aux Anderlechtois.
- Améliorer la gestion des infrastructures existantes et mettre à disposition les infrastructures nécessaires (une nouvelle salle de sport et une salle des fêtes seront construites à proximité d'une station de Métro, les locaux du Bureau des Étrangers seront modernisés et l'accueil aux services urbanisme et environnement sera optimisé).
- Augmenter les plages horaires d'accessibilité des services, le soir et le samedi, pour les services les plus simples et directs.
- Envisager la possibilité de déclarer les naissances dans les hôpitaux qui disposent d'une maternité.
- Ouvrir des antennes administratives dans les quartiers pour favoriser les contacts entre la commune et les habitants, pour aller à la rencontre des citoyens.

- Maintenir la laïcité comme mode de gestion publique ; quelles que soient les options philosophiques ou politiques qui relèvent de la sphère privée et où chacun est libre de ses choix, l'administration et les fonctionnaires respectent strictement les principes de la neutralité des autorités publiques.
- Accélérer la rénovation des infrastructures du cimetière et notamment de la morgue.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La majorité s'engage à :

- Maintenir la politique d'examen visant à engager du personnel statutaire, telle qu'initiée au cours de la législature précédente.
- Analyser scrupuleusement la nécessité de chaque recrutement de fonctionnaire notamment en analysant d'abord toutes les possibilités de réaffectation en interne aux services avant de procéder à un quelconque recrutement.
- Mieux former le personnel communal via un plan de formation adéquat qui concerne à la fois les formations de base (formations en langues, gestion des contacts avec le public...) et les formations plus spécifiques (sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de discrimination,...).
- Veiller à ce que la composition du personnel respecte le plus possible la composition sociologique de la population et, dans un cadre légal, privilégier le recrutement d'Anderlechtois.
- Réaliser un rapport de l'action du GRH ainsi qu'un bilan social communal.

GARANTIR LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE LA POPULATION

Devant ces difficultés financières, il s'agit de mener les actions les plus pertinentes pour les Anderlechtois. Pour cela, les pouvoirs publics doivent organiser un processus systématique de consultation. La commune, niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, a un rôle essentiel à jouer pour renforcer la citoyenneté, la cohésion sociale et la solidarité. Cela suppose une information efficace des habitants, une écoute de ceux-ci et la mise en place de processus de consultation. Cela nécessite aussi une politique volontariste, menée en concertation avec tous les acteurs de terrain.

La majorité s'engage à :

- Créer une véritable écoute des pouvoirs publics envers les citoyens.
- Promouvoir la participation et la citoyenneté en élaborant un guide local de la citoyenneté : (droits et devoirs des citoyens dans la commune, fonctionnement de la démocratie locale, modes de participation (conseils consultatifs, droit d'interpellation, ...), liste des associations locales existantes et reconnues,...
- Systématiser les réunions de quartier.
- Créer des outils efficaces pour donner une information claire et exhaustive aux habitants.
- Mettre en place des budgets participatifs précédés d'une information et d'une formation des habitants en vue de financer, dans les différents quartiers, la réalisation de micro-projets améliorant la convivialité.

C. AMELIORER LE CADRE DE VIE EN FAVORISANT LA COHESION SOCIALE

DES ESPACES PUBLICS DE QUALITE VECTEUR DE COHESION SOCIALE

L'espace public appartient à tous. Pour se sentir bien dans son quartier, l'environnement doit être agréable. Cela passe par un espace public de qualité, tant pour les trottoirs, la voirie que pour l'éclairage. En dehors de ce postulat, ni la propreté ni le sentiment de sécurité ne pourront être améliorés.

La majorité s'engage à :

- Améliorer la qualité des trottoirs en rénovant 30 Km de trottoirs au cours de la législature.
- Poursuivre le remplacement et l'amélioration des éclairages publics.
- Investir de manière intelligente dans l'espace public avec une attention particulière pour les aménagements qui sécurisent et fluidifient la circulation. L'espace public doit être adapté pour réconcilier tous les usagers (automobilistes usagers faibles et offrir des espaces de jeux pour les enfants et de détente pour tous les habitants.
- Accorder dans les nouveaux quartiers et dans les grands projets de rénovation une attention particulièrement importante aux espaces publics ainsi que leur sécurisation.
- Lorsque l'offre de stationnement hors voirie sera renforcée, agrandir la zone piétonne dans le centre historique et améliorer les abords de la Collégiale St-Guidon
- Mettre en place une véritable planification des travaux pour mieux coordonner les travaux dans un même quartier et améliorer la collaboration avec les impétrants.
- Développer la ligne d'assistance téléphonique pour les situations dangereuses.
- Améliorer le maillage vert en entretenant les "coulées vertes" que sont les promenades piétonnes aménagées au centre des grands boulevards.

TOLERANCE ZERO SUR LA MALPROPRETE

La propreté est primordiale pour permettre à chacun de se sentir bien dans son quartier, dans sa rue. Mais la propreté est certainement liée, à l'origine, à la qualité de l'espace public. Une place, des trottoirs, une rue en bon état engagent plus à respecter les règles. La propreté est aussi un gage d'amélioration du sentiment de sécurité dans nos quartiers.

La majorité s'engage à :

- Établir un plan coordonné de la propreté en mettant sur pied une organisation du travail quotidien cohérente et réfléchie.
- Installer plus de poubelles dans les quartiers et surtout de prévoir leur ramassage de manière plus fréquente et y compris les week-end dans les zones commerciales et les parcs.

- Créer une "école de la propreté" pour développer une stratégie de communication et de sensibilisation des citoyens et des institutions publiques et privées sur les comportements permettant de réduire la quantité de déchets à la source.
- Améliorer encore la propreté lors des "événements" (matches, marchés, ...).
- Prévoir dans les permis de bâtir ou les permis d'environnement des règles concernant la propreté devant les commerces comme notamment la présence de poubelles devant les night-shop ou les heures de dépose des poubelles et conditionner les permis d'exploitation au respect strict de ces règles.
- Envisager le transfert de la charge du curage des avaloirs d'égout à Hydrobru pour contribuer à la diminution des risques d'inondation.
- Sanctionner les incivilités en matière de propreté publique par la mise en œuvre des Sanctions Administratives Communales.
- Élaborer un plan de coordination du service de la propreté qui travaillera en étroite collaboration avec le service des espaces verts. Il s'agit de mettre en place des unités multifonctionnelles par quartier en équipes «transversales» spécialisées (comme les élagueurs) qui devront assurer la propreté et l'entretien des espaces verts.
- Remplacer la hotline et le numéro vert du service de la propreté par une hotline urbaine, où les habitants pourront faire part de tous les problèmes liés à l'entretien de l'espace public.

LES ESPACES VERTS DE QUALITE ET ENTRETENUS

Anderlecht a toujours été une commune verte, du fait de ces nombreux parcs ou de sa campagne. Le Collège veut redonner un nouvel éclat à ces "espaces verts".

La majorité s'engage à :

- Rénover et entretenir les espaces verts ; les chemins notamment doivent être entretenus de manière régulière pour en assurer la praticabilité par tous les temps.
- Développer les plaines de jeux dans tous les espaces verts, ce qui apporte de la convivialité au quartier et offre des lieux de sorties pour les enfants n'ayant pas de jardins.
- Augmenter la présence des Gardiens de la Paix dans les parcs notamment durant les heures de forte fréquentation (mercredi après-midi, week-end) .
- Verdurer l'environnement pour rendre nos quartiers plus agréables, en plantant des arbres ou des plantes indigènes.
- Aménager la promenade verte le long du canal.
- Planter, sans altérer le patrimoine rural des potagers collectifs et des jardins communaux et impliquer les citoyens et des associations locales dans leur gestion en vue de favoriser la biodiversité, l'éducation à la nature et la mixité sociale et intergénérationnelle.
- Ne plus utiliser de pesticides dans la gestion publique des espaces verts et encourager les particuliers à faire de même.

D. L'URBANISME OUTIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE COMMUNE

L'URBANISME ET LA RENOVATION URBAINE

L'urbanisme et la rénovation urbaine participent à l'aménagement de l'espace pour qu'il soit convivial et de qualité. Le Collège veut faire de l'urbanisme le garant du respect de règles qui visent la qualité de la vie et de la rénovation urbaine, qui intègre l'urbanisme, l'outil de réflexion de la revitalisation des espaces les plus dégradés.

La majorité s'engage à :

- Avoir une réelle politique urbanistique ambitieuse qui place les habitants et la cohésion sociale au centre des préoccupations.
- Tirer parti de la présence du canal en accompagnant la transformation des quartiers limitrophes aujourd'hui trop peu exploites. À cet égard la commune mènera à bien sa réflexion sur la zone de Biestebroeck et participera activement aux réflexions portées par la Région sur le développement des zones contiguës au canal (PPAS démographique, plan canal...)
- Avoir une politique urbanistique ambitieuse visant au mieux-être des habitants et le décroisement des quartiers.
- Résorber les ruptures urbaines.
- Adopter dans les plus brefs délais un Plan Communal de Développement qui tienne compte des défis à relever du point de vue démographique et qui coordonne de manière intelligente développement communal et lutte contre les changements climatiques.
- Respecter le patrimoine et intensifier les contrôles urbanistiques et la répression des infractions par le biais d'une cellule de contrôle opérant systématiquement sur l'ensemble du territoire anderlechtois.
- Encourager la qualité architecturale pour tous les nouveaux projets immobiliers.
- Préserver la diversité d affectation des zones et la mixité des fonctions urbaines en maintenant des activités industrielles et économiques porteuses d'emplois, en protégeant les zones résidentielles et en protégeant les zones vertes dans la commune et en particulier à Neerpede et le Vogelenzang.
- Élaborer au niveau communal un cadastre des « espaces vides » et lutter contre le gaspillage foncier.
- Améliorer l'environnement patrimonial et encourager la présence de l'art dans la ville.
- Encourager la qualité et l'innovation architecturale pour l'ensemble des nouveaux projets immobiliers
- Dynamiser la politique de rénovation des quartiers en la décroissant pour lui permettre de penser un nouvel avenir pour les quartiers parmi les plus défavorisés, avenir qui se base sur le développement socio-économique, sur la rénovation du bâti et sur un aménagement de l'espace public convivial et sûr.
- Densifier certaine partie du territoire et prioritairement via des projets de réaffectation des chancre, dents creuses, friches, et de réhabilitation des immeubles vides ou abandonnés.

- Élaborer un plan de redynamisation de tout le centre historique de la commune
- Améliorer l'information dans les procédures de délivrance des permis d'urbanisme.
- Utiliser les charges d'urbanisme pour la création de logements et la réalisation d'équipements collectifs et administratifs situés dans les environs des projets qui les ont générés.
- Lutter contre les nuisances visuelles dues à certains équipements.
- Contrôler les performances énergétiques des bâtiments.
- Réaliser un « Règlement zoné » pour les cités jardins qui décrit le type de construction, la couleur des châssis et des façades, les matériaux pour les toits, etc. mais aussi qui donne une affectation claire pour les venelles et les chemins.

AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE

- Mieux protéger la nature et la biodiversité dans le développement communal. Cela suppose à la fois des mesures de préservation et de réimplantation d'espèces et d'espaces verts, et des efforts d'éducation et de sensibilisation.
- Stimuler la biodiversité dans les propriétés communales (plantations, toitures vertes, aménagements pour accueillir certaines espèces animales telles que des chauves-souris dans les combles, ...).
- Être attentif aux nuisances aériennes.
- Élaborer un statut de sauvegarde pour Neerpede en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale.
- Poursuivre le projet maison verte et bleue en partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale.
- Mettre en œuvre, évaluer et pérenniser le plan d'actions du programme agenda 21 local et valoriser celui-ci collégalement.
- Soutenir l'installation de ruches pour attirer les abeilles et autres insectes pollinisateurs.
- Adopter un règlement communal pour lutter contre les plantes invasives et préserver les espèces indigènes.
- Réduire les pollutions intérieures en priorité dans les écoles, les crèches, les maisons de repos et les bâtiments publics et sensibiliser les ménages et les entreprises à cette problématique.
- Accélérer la mise en œuvre de la motion « Climat » votée en 2007.

FAIRE D'ANDERLECHT UNE COMMUNE ENERGETIQUEMENT EXEMPLAIRE

La commune va jouer son rôle d'exemple en réduisant sa propre consommation d'énergie et en soutenant les citoyens dans leurs efforts en la matière. Au-delà des économies financières, cette dynamique soutiendra la lutte contre les dérèglements climatiques. Par ailleurs, les autorités communales veilleront à une meilleure information et protection des citoyens, afin de préserver leur accès à l'énergie et leur pouvoir d'achat.

La majorité s'engage à :

- Créer un point central d'information et de sensibilisation du public en matière d'énergie en ciblant en particulier les jeunes et ceux qui veulent construire ou rénover leur logement.
- Informer les citoyens quant à l'utilité de signer un contrat de fourniture d'énergie avec un fournisseur particulier afin d'éviter d'être servi par le fournisseur par défaut.
- Renforcer la protection du consommateur en unissant les efforts des communes et des CPAS en termes d'information, de conseil et d'accompagnement, d'aide sociale énergétique, de travaux groupés, etc.
- Systématiser l'achat de produits durables et respectueux de l'environnement.

E. AMELIORER LA SECURITE ET LE SENTIMENT DE SECURITE

Garantir la sécurité des citoyens est un préalable à tout État de droit et au développement de nos valeurs. Au premier plan le Collège continue à mettre la prévention. La prévention des conflits, des incivilités et des délits reste le moyen le plus efficace et le plus durable que les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre. Le Collège veillera aussi pour que la police puisse exercer correctement son rôle de maintien de l'ordre. Une police visible et efficace fait partie des outils de prévention. Une justice qui aide les services de police en poursuivant et en sanctionnant justement et rapidement les auteurs de délits participe aussi à la prévention dans la mesure où il lutte contre le sentiment d'impunité. La restauration d'un sentiment fort de sécurité passe par la réintroduction dans les quartiers d'un travail social plus performant et par une présence accrue au quotidien de représentants de l'autorité publique.

LA PREVENTION

La majorité s'engage à :

- Rendre l'espace public plus sûr pour tous les citoyens.
- Lutter plus efficacement contre les incivilités : injures, crachats, tags, déjections canines, véhicules sur les trottoirs où sur les passages piétons, ... Tous ces actes seront sanctionnés par des amendes délivrées par certains gardiens de la Paix et les policiers.
- Poursuivre l'harmonisation des dispositifs de prévention.
- Valoriser le statut des Gardiens de la Paix et évaluer plus régulièrement leur travail dans le cadre de leurs missions relatives aux SAC.
- Assurer une présence dissuasive et rassurante des travailleurs « de rue » (Gardiens de la Paix, Éducateurs, Animateurs, ...) identifiés comme des personnes de référence dans les quartier, à l'écoute de la population.
- Envisager le renforcement des antennes de prévention dans tous les quartiers.
- Multiplier les initiatives préventives et multiplier les collaborations avec le milieu associatif qui travaille dans les différents quartiers.
- Faire mieux connaître les services offerts par le service de Prévention et faire en sorte que les habitants connaissent les « travailleurs de rue » de leur quartier.
- Développer les dispositifs de médiation de quartier qui fonctionnent dans le cadre des dispositifs de prévention permettent de prévenir ou de résoudre la majorité des conflits de voisinage.
- Lutter efficacement contre les phénomènes délictueux réalisés en bande, notamment autour des stations de Métro.
- Lutter efficacement contre le racket aux abords des établissements scolaires.
- Sensibiliser au respect des règles élémentaires du « Vivre Ensemble ».
- Encourager l'exercice de la citoyenneté .
- Diminuer le sentiment d'impunité en faisant de la sanction administrative un outil pédagogique.

- Mettre en place des dispositifs particuliers à disposition des groupes les plus vulnérables.
- Mettre en place des plans de lutte contre les assuétudes.
- Développer le soutien à la parentalité.

LA POLICE

La majorité s'engage à :

- Développer des micro-commissariats de quartiers (koban) " la même équipe de policiers polyvalents, tout le temps, sur le même périmètre ".
- Mettre dans les rues des policiers qui connaissent la commune, les problèmes et les enjeux liés à un espace urbain.
- Offrir un accueil exemplaire au niveau des commissariats et veiller à leur accessibilité de jour comme de nuit.
- Considérer la lutte contre le trafic de drogue comme une priorité de la zone de police sur le territoire d'Anderlecht.
- renforcer les collaborations police / prévention.
- Lutter sans relâche contre la criminalité environnementale : trafics de déchets, garages clandestins ...
- Former les policiers, notamment en matière de sensibilisation à la non-discrimination et à une meilleure connaissance de la sociologie et de la typologie de la commune.
- Installer des caméras aux endroits stratégiques.
- Assurer une meilleure collaboration entre la police et la justice.
- Diminuer le sentiment d'impunité en renforçant les collaborations entre les services de police et le parquet afin d'assurer un suivi judiciaire immédiat aux faits de délinquance.
- Mettre en place un accompagnement des victimes qui passe entre autre par une écoute attentive au moment de l'enregistrement de la plainte.

F. UNE ECONOMIE LOCALE DYNAMIQUE POUR DEVELOPPER L'EMPLOI COMMUNAL

La population d'Anderlecht compte actuellement 51.429 salariés et 9.939 demandeurs d'emploi. La proportion de jeunes sans emploi est particulièrement importante.

Parallèlement à cela, Anderlecht est aussi le siège de nombreuses entreprises, institutions et administrations publiques locales et régionales. Le Collège veut jouer un rôle important dans l'activité économique locale tant au niveau de l'accompagnement et de la formation des demandeurs d'emploi que comme employeur, mais aussi comme facilitateur de partenariats entre les différentes entités génératrices d'emploi.

L'EMPLOI

La majorité s'engage à :

- Lancer un véritable plan ambitieux pour l'emploi qui se fonde sur un service communal de promotion de l'emploi dynamique.
- Mieux aider les associations qui œuvrent pour la remise à l'emploi (Mission locale, CAF,...).
- Utiliser de façon optimale la Maison de l'Emploi en y ajoutant 2 fonctions pour la rebaptiser « Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Initiative »
- Développer l'offre de stages et ouvrir les jobs étudiants.
- Mettre en place des politiques de (re)mise à l'emploi notamment via le CPAS et la Mission Locale.
- Créer un accueil et un guidage des primo-arrivants pour favoriser le « vivre ensemble » et leur donner la possibilité de réaliser un projet de vie
- Encourager la diversité en mettant en place une politique de la diversité, et travailler sur un cadre légal «Égalité/Diversité ».
- Accompagner les jeunes depuis leur sortie de l'école jusqu'à l'obtention de leur premier emploi stable en collaboration avec les services et les organismes d'insertion socio-professionnelle spécifiquement orientés vers les jeunes.
- Instaurer un système de convention commune - entreprises pour favoriser la synergie entre acteurs
- Créer des liens avec les écoles via des animations spécifiques aux métiers en pénurie et en voie de développement

L'ECONOMIE

La majorité s'engage à :

- Mettre les centres d'entreprises au cœur du développement économique des quartiers.
- S'appuyer sur les dispositifs régionaux, tant pour les fonctions de soutien à l'auto-crédation d'emplois ou aux démarrages d'entreprise via le Guichet d'Economie locale, les antennes ATRIUM, les filiales de la SRIB, que pour les possibilités d'hébergement d'entreprise, ou de projets économiques en démarrage, par les centres d'entreprises.

- Avoir une véritable stratégie pour les noyaux commerciaux établie avec le Conseil consultatif des Commerçants et les antennes d'ATRIUM.
- Soutenir la création de PME et l'installation d'entreprises sur le sol Anderlechtois.
- Lutter contre des activités économiques fortement génératrices de nuisances pour les habitants.
- Développer les « Clusters industriels », c'est-à-dire un regroupement d'entreprises du même secteur, dans un même immeuble où sur un même bassin d'emploi.
- Développer le service communal de l'Economie pour en faire un outil de développement et de rayonnement économique de la commune.
- Mener une réflexion sur l'aménagement du territoire qui poursuit la reconversion des sites industriels à l'abandon (boulevard Industriel, La Roue, rue Dr Kuborn, etc.) tout en y installant de nouvelles entreprises plus « urbaines ».
- Redynamiser les marchés locaux.

G. DEVELOPPER LE RESEAU D'ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE QUALITE, AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DEVELOPPER LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE.

L'enseignement constitue un enjeu de société majeur. L'école doit être le lieu où chacun, indépendamment de son origine sociale ou culturelle, acquiert les connaissances nécessaires à la vie en société, que ce soit en tant que citoyen ou en tant que travailleur.

Le Collège devra faire face aux conséquences du « boom démographique » pour que tous les parents trouvent tout simplement une école pour leurs enfants.

La majorité s'engage à :

- Augmenter le nombre de places disponibles dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire afin que chaque quartier soit doté au minimum d'une crèche et d'une école primaire francophone et néerlandophone.
- Aménager un nouveau bâtiment, pour abriter un « premier degré autonome » francophone (les premières et deuxièmes années du secondaire) qui permettra une transition plus harmonieuse entre le primaire et le secondaire.
- Augmenter le nombre de places pour enfants en bas âge via la création de nouvelles crèches notamment dans les nouveaux ensembles de logements qui seront construits sur le territoire communal et en augmentant le panel d'offre d'accueil de pré-gardiennat, haltes garderies, etc.
- Créer des haltes-garderies à destination des parents isolés leur permettant de se libérer quelques heures.
- Améliorer l'accueil et l'encadrement des nouveaux enseignants.
- Créer des liens entre l'école et la culture dans ses multiples dimensions, ainsi qu'entre l'école et la citoyenneté notamment en sensibilisant les enseignants et les élèves à la problématique de diversité culturelle.
- Créer des passerelles linguistiques et multiplier les formations linguistiques visant à ce que chaque élève anderlechtois soit bilingue au terme de ses études.
- Mettre en place une remédiation dès la 3^{ème} gardienne lorsque la connaissance de la langue de l'enseignement est insuffisante.
- Développer des liens entre les parents et l'école notamment en développant les mesures de soutien à la création et à la pérennisation des Associations de parents.
- Développer les activités para-scolaires: sport, promotion des activités physiques, promotion des activités culturelles, mouvements de jeunesse, compétitions inter-écoles, écoles de devoirs, etc.
- Soutenir la création d'écoles de devoirs.
- Lutter contre la violence (rackets ou intimidations) dans et aux abords des écoles et ce jusqu'aux stations de transports publics.
- Mettre en place une « communauté éducative » où tous les membres de la communauté anderlechtoise école, parents et acteurs de terrain (éducateurs de rue, assistants sociaux, associations, clubs de sport...) collaborent pour favoriser la réussite du jeune et empêcher son décrochage.
- Créer un espace d'aide aux adolescents en difficulté.

- Améliorer la gestion des inscriptions dans l'enseignement fondamental.
- Veiller à respecter le décret « avantages sociaux » afin de maintenir un traitement équitable de tous les élèves de la commune.
- Soutenir les mouvements de jeunesse reconnus.
- Soutenir et ouvrir de nouvelles maisons des jeunes où ceux-ci peuvent organiser des fêtes, des concerts, etc. en toute sécurité et sans nuisances pour les riverains.
- Créer un Conseil Consultatif des jeunes
- Créer un réseau d'information pour que les jeunes puissent se tenir informer des activités qui leur sont destinées.

H. UNE POLITIQUE DE MOBILITE ET DE STATIONNEMENT FAVORISANT LA MOBILITE DE TOUS LES USAGERS

LA MOBILITE POUR FAIRE BOUGER ANDERLECHT

Le Collège veut faire de la mobilité un droit fondamental. Sans mobilité, pas d'emploi, pas de loisirs, pas de qualité de vie possible ! Cette mobilité est fortement liée aux travaux sur l'espace public. De bons aménagements permettront de mieux "bouger" dans la commune.

La majorité s'engage à :

- Aménager des zones 30 qui améliorent la qualité de vie en réduisant le bruit, diminuant le nombre d'accidents de la route et permet une meilleure appropriation de l'espace par les piétons et protègent enfants et élèves du quartier.
- Améliorer et sécurisé plus encore les trajets de et vers les écoles notamment via un accompagnement systématique des élèves à la sortie des écoles par des agents de sécurité et de développer des zones de dépôt-reprise aux abords des écoles, mais également des zones d'exclusion de la voiture à proximité de celles-ci pour limiter les encombrements et améliorer la sécurité.
- Assurer un bon équilibre entre la voiture, le transport public, les cyclistes et les piétons en privilégiant les usagers faibles,
- Exiger de la part de la Région le développement de parkings de dissuasion gratuits gardés, sécurisés et connectés au réseau de transport public.
- Interdire les gros camions dans les quartiers résidentiels ainsi que la présence de nombreuses camionnettes.
- Créer dans les quartiers de « parking vélos sécurisés collectifs ainsi que pour les deux-roues motorisés »
- Mettre fin aux pollutions sonores.
- Encadrer les aménagements pour le RER et défendre auprès de la Région et de la SNCB l'ouverture d'une gare RER à Cureghem.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière dans les écoles.

LE STATIONNEMENT

La majorité s'engage à :

- Évaluer le plan de mobilité de concert avec la population, les commerçants, les services communaux et de police.
- Développer l'information et la participation des riverains lors des éventuelles mutations du plan.
- Améliorer la signalisation relative au stationnement.
- Promouvoir et encourager la création de parkings en sous-sol
- Élargir la zone Astrid si, dans le cadre du processus de participation, les riverains en font la demande.
- Collaborer avec la Région pour que le transfert de la compétence stationnement se fasse sans diminution des recettes communales et sans perte d'emploi pour le personnel actuellement employé par la commune.

I. INVESTIR DANS LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Sans logement décent, l'épanouissement de la personne est impossible. Avant de chercher un emploi, chacun, pour trouver sa place dans la société, essaye de s'installer dans un lieu de vie décent et adapté à la composition familiale.

Face à l'augmentation de la population anderlechtoise, les pouvoirs publics se doivent de réagir pour permettre à tous d'avoir accès à un logements. Les logements publics doivent être rénovés et de nouveaux logements doivent être créés. Dans les deux cas, l'isolation doit être au cœur des préoccupations à la fois pour réduire l'impact sur l'environnement mais aussi pour permettre aux futurs locataires de vivre sainement sans devoir faire face à des factures de charges plus élevées que les loyers.

La majorité s'engage à :

- Augmenter le parc public de logement (sociaux, communaux et du CPAS) conformément aux objectifs régionaux.
- Augmenter le parc social de logements tout en veillant à leur bonne intégration dans le tissu urbain actuel ou futur
- Rénover le parc social de logements gérés par le Foyer anderlechtois et remettre en location l'ensemble des maisons vides du Foyer situées à La Roue et à Bon Air.
- Lutter contre les immeubles à l'abandon tant dans le parc privé que dans le parc public via l'établissement d'un cadastre exhaustif et évolutif de ce type d'immeubles.
- Créer des logements adaptés aux grandes familles dans le cadre des rénovations et des constructions de nouveaux logements.
- Créer une véritable mixité, en augmentant le parc de logements moyens en collaboration avec le pouvoir régional et en se basant sur des partenariats public-privé (SDRB et Plan régional du logement) mais aussi sur des promotions privées respectant l'environnement en favorisant la construction d'immeubles de qualité.
- Lutter contre les marchands de sommeil grâce à la vigilance des agents de quartier et par la prise d'arrêtés de fermeture accompagnés d'une prise en gestion publique.
- Rendre opérationnel l'Observatoire local du logement, qui devra établir un cadastre général de la situation du logement à Anderlecht, et qui devra permettre, plus particulièrement, de lutter contre des situations inacceptables, telles que des logements loués par des marchands de sommeil ou des immeubles abandonnés appartenant à des propriétaires-spéculateurs.
- Soutenir la rénovation des immeubles privés par des actions d'information et de sensibilisation en créant une "Antenne réno", dans laquelle chacun pourra trouver toutes les informations utiles à la rénovation de son logement.
- Encourager les projets privés de nouvelles constructions accompagnées d'infrastructures de proximité telles que des crèches, commerces de proximité, place de jeux, espaces verts et, pour les plus grands projets, des écoles.
- Doubler le nombre de logements de transit adaptés aux différentes tailles de familles notamment en développant le principe de location de logements au privé par le C.P.A.S.

- Favoriser l'accès des logements de transit aux membres d'un ménage victimes de violences intra-familiales.
- Favoriser l'augmentation du nombre de logements gérés par les Agences Immobilières Sociales (AIS) et de soutenir les AIS actives à Anderlecht.
- Créer un Guichet Unique Logement qui accueille et informe les locataires ou candidats locataires et rassemble les informations liées à l'ensemble des logements publics.
- Renforcer l'accompagnement social afin d'aider les personnes occupant un logement de transit à retrouver un nouveau logement adapté.

J. UNE ACTION SOCIALE AMBITIEUSE ET PERFORMANTE

LA COHESION SOCIALE : UNE ACTION TRANSVERSALE

Le Collège veut faire de la cohésion sociale une politique transversale qui guide son action. Elle veut promouvoir la solidarité en s'appuyant sur le monde associatif actif dans la solidarité envers les habitants les plus défavorisés de la commune. Des actions spécifiques seront menées pour permettre aux ménages disposant de revenus moyens de s'établir durablement dans la commune.

La majorité s'engage à :

- Faire de la commune un espace de convivialité développant des activités multiples, inter-générationnelles et revalorisantes.
- Multiplier les espaces de rencontres permettant aux habitants de se connaître et découvrir leurs richesses au-delà de leurs différences (jeunes et personnes âgées, personnes de cultures et/ou religions différentes, personnes valides et moins valides, personnes de milieux sociaux différents...).
- Promouvoir la solidarité en soutenant et en faisant connaître les associations actives dans la solidarité envers les habitants les plus défavorisés de la commune. Ces activités doivent être coordonnées et pilotées.

L'ACTION SOCIALE EFFICACE

Dans un État social actif et responsable, il s'agit de protéger les citoyens les plus faibles contre toutes les formes d'arbitraire, tout en s'attaquant aux abus qui mettent à mal les demandes sociales les plus criantes.

La pauvreté ne doit pas s'appréhender uniquement sous le prisme des revenus mais aussi, voire surtout, sur l'impossibilité de vivre dans la dignité et de jouir des droits sociaux fondamentaux. La lutte contre la pauvreté est une obligation et chaque instance de pouvoir doit honorer ses engagements de façon à garantir les droits individuels pour tous. Cette approche basée sur la prise en compte des droits fondamentaux incite également à prendre des mesures transversales plutôt que d'envisager exclusivement des initiatives faites sur mesure pour les "pauvres", même si des mesures spécifiques sont par ailleurs indispensables.

La majorité s'engage à :

- Développer un CPAS performant et moderne qui agit pour le bien-être des usagers. Cette action doit garantir l'assistance nécessaire pour les plus démunis mais aussi servir de base pour la réinsertion dans le monde du travail et dans la société.
- Développer un plan stratégique quinquennal pour le CPAS avec trois axes stratégiques : un service à la population de qualité, une bonne organisation au niveau des différentes divisions et une mobilisation des ressources humaines optimale.
- Envisager de renforcer l'accessibilité des services sociaux du CPAS par la création d'antennes de quartier

- Sensibiliser la population afin d'inciter les personnes à consommer de manière réfléchie et de ne pas tomber dans les pièges du sur-endettement
- Renforcer les synergies et la transversalité entre plusieurs échevinats (emploi, action sociale, logement...) pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité et en particulier la précarité infantile.
- Renforcer les secteurs locaux de la formation et de l'emploi que ce soit en matière d'alphabétisation ou en aide à la recherche d'emploi.
- Créer un accompagnement des primo-arrivants pour favoriser le « vivre-ensemble » et leur donner la possibilité de réaliser un projet de vie et ce via des mesures d'accompagnement adaptées.
- Mettre en place une politique efficace de promotion de la santé par l'organisation de campagnes d'information et de dépistage de maladies « sociétales », en liaison avec les grandes unités de soin basées sur le territoire d'Anderlecht.
- Promouvoir les articles 60.
- Développer l'aide aux personnes handicapées par la mise en place d'une gestion transversale de l'espace public, du logement adapté et d'une urbanisation « responsable ».

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES AÎNÉS

Dans la période qui nous occupe le vieillissement de la population va croissant. Il faut permettre et favoriser le maintien en activité de toute personne qui souhaite mettre bénévolement ou moyennant un complément de salaire à la pension : son savoir-faire professionnel, ses capacités pédagogiques, artistiques ou ses capacités d'écoute qui peuvent aider les autres en particulier et la société en général.

La majorité s'engage à :

- *Poursuivre et améliorer la politique en faveur des aînés, notamment en veillant à rompre leur isolement par des actions intergénérationnelles, culturelles, sportives et autres.*

K. DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES ACCESSIBLES A TOUS

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS

La culture est un enjeu important, elle remplit une fonction essentielle d'émancipation des groupes et des individus, en permettant à chacun de mieux comprendre et de mieux se situer dans le monde. en outre la culture d'une société constitue une de ses meilleures garanties de démocratie, de solidarité, de maturité civique, un de ses meilleurs garde-fous contre les extrémistes de tous bords. C'est pourquoi, elle doit être accessible à tous. Elle a également pour vocation de permettre la rencontre, le dialogue et les échanges entre tous les citoyens et tous les artistes, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle. La culture est un facteur important d'émancipation individuelle et collective ; elle est porteuse de pluralité et de changement ; elle permet aussi aux individus de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent et d'y trouver leur place. Elle est l'ouverture sur le monde, l'échange, la création et la participation... Notre commune est riche de cultures différentes. Les faire connaître et se rencontrer est un levier important de tolérance, de respect et de mieux vivre ensemble.

La majorité s'engage à :

- Favoriser l'accès à la culture en facilitant l'accès des salles de spectacles aux écoles, académies et associations locales et à l'ensemble des Anderlechtois.
- Valoriser les artistes anderlechtois en les invitant à animer des manifestations culturelles.
- Améliorer la participation des citoyens à l'élaboration de la politique culturelle communale qui sera élaborée au début de la législature communale en concertation avec les acteurs de terrain une charte culturelle, déterminant les objectifs à mener durant les 6 années de la législature et comprenant un inventaire des ressources culturelles existantes sur le territoire de la commune.
- Soutenir les différents Centres Culturels et faire des environs de la Place de la Vaillance le Centre des Cultures Anderlechtoises afin de profiter de la proximité géographique des nombreuses institutions culturelles.
- Prolonger les initiatives récentes comme le parcours d'artistes, les expositions des œuvres ou concerts des étudiants des académies, les visites guidées,...
- Maintenir la gratuité des activités culturelles communales.
- Accroître l'intervention des artistes dans l'aménagement des quartiers, des espaces publics et de valoriser les artistes anderlechtois.

LE SPORT POUR TOUS

Avec le développement de la société des loisirs, le sport joue un rôle de plus en plus important dans la vie des gens. La commune a le devoir de mettre tout en place pour que l'accès aux disciplines sportives soit le plus facile et se fasse de la manière la plus large sans privilégier un sport en particulier.

La majorité s'engage à :

- Élargir les heures d'accès aux salles disponibles et construire de nouvelles infrastructures.

- Élargir le public sportif en encourageant la pratique du sport pour différents groupes cibles (jeunes, personnes âgées,...) en développant une offre spécifique tenant compte de leur condition physique.
- Soutenir les clubs sportifs amateurs de la commune.
- Créer une structure autonome chargée d'encourager la pratique du sport et de dialoguer avec les clubs.

DEPLOYER ANDERLECHT COMME DESTINATION TOURISTIQUE

Le tourisme est générateur de beaucoup d'emplois, de recettes et de fierté. Il faut développer l'attrait touristique d'Anderlecht en faisant du secteur du tourisme et des loisirs un véritable axe de développement économique qui contribue de façon significative à l'économie locale, à la croissance et à l'emploi, avec des retombées considérables en matière de cohésion sociale et de réhabilitation des bâtiments.

La majorité s'engage à :

- Mieux mettre en valeur les richesses du patrimoine Anderlechtois et développer le potentiel culturel et touristique.
- Réfléchir à la création de nouveaux lieux d'attrait touristique et de loisirs, autant à destination des habitants que d'un public extérieur.
- Faire du Royal Sporting Club d'Anderlecht un endroit dynamique et prestigieux, ouvert au tourisme. Cela impliquera une collaboration avec les gestionnaires du stade, la mise en œuvre de visites organisées, ainsi que des investissements en terme HORECA.
- Créer un événement type « Anderlecht les bains » au centre d'Anderlecht, pendant l'été, avec des compétitions de Beach Soccer, ou d'autres activités sur sable qui seraient spécifiques de notre commune.
- Développer les apéros urbains, où des associations culturelles se réservent une rue, pour y organiser des activités sociales et culturelles.
- Sensibiliser les organisateurs d'événements (culturels ou autres) à la nécessité d'élargir leur public à une clientèle étrangère, à une clientèle flamande et wallonne, et aussi à une clientèle de jeunes.